



Licenciement pour faute lourde

Par **BOB**, le **31/12/2011** à **20:33**

Bonjour, rnrnest ce un employé travaillant avec de faux papiers et licencié pour faute lourde (absence injustifiée) peut aller devant le prud'homme ?

Par **DSO**, le **31/12/2011** à **21:15**

Bonsoir, rnrnOui, car la faue lourde doit être justifiée par l'intention de nuire. Or, travailler avec des faux papiers et une absence injustifiée ne démontre pas l'intention de nuire à son employeur. rnrnLa faute grave m'apparaîtrait plus apropiée. rnrnCordialement, rnDSO